

**PROCES-VERBAL  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 06 du 07 septembre 2021**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 11 représentés : 1

**Présents** : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, et M. SIMON Edmond

**Absents excusés** : M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne et Mme GRUBER Roxana

**Procuration** : M. METTER Joseph à Mme BUR Marie-Laure

**N° 2021-40 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 05 du 14 juin 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : *Avenant n° 1 « Ets ADAM Travaux Publics »* .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**N° 2021-41 : Acquisition d'équipements numériques pour deux classes de l'école de Dauendorf**

Dans le cadre du plan de relance, continuité pédagogique, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a mis en place des mesures destinées à encourager l'acquisition d'équipements informatiques et de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves, à leurs familles et à leurs professeurs dans tous les territoires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet national afin d'équiper l'école élémentaire de Dauendorf en outils informatiques et ressources numériques en ayant pour objectif de constituer un socle numérique de base pour un montant global prévisionnel de 8500,- € TTC.
- **DECIDE** de confier la fourniture et l'installation de deux écrans interactifs avec support mobile motorisé réglage en hauteur par la Société EST REPRO.

- **CHARGE** le Maire de déposer une demande de subvention à hauteur de 5340,- € TTC auprès de l'Education Nationale.
- **AUTORISE** le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute décision de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de la convention avec le ministère de l'éducation nationale.

#### **N° 2021-42 : Cession de terrains rue de l'École à Dauendorf**

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section 8 n°138 et 155 d'une superficie totale de 28ca intégrées à la voirie publique communale.

M. et Mme DOMINGO Jean-Luc, suite à l'acquisition de la maison située 4 rue de l'école, ont fait connaître leur intérêt pour acquérir deux emprises à détacher de ces deux parcelles pour leur permettre de réaliser un alignement de leur propriété par rapport à la voie publique. Les parcelles concernées selon le croquis d'arpentage réalisé le 24/06 par Maxime BALLAND, géomètre à Mommenheim, sont les parcelles 4 /82 d'une surface de 11ca et 2/82 d'une surface de 9ca. Celles-ci ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est donc proposé de procéder à leur cession.

Un accord est intervenu avec M. et Mme DOMINGO Jean-Luc sur la cession de ces deux parcelles d'une surface globale de 20ca, moyennant le prix de 2000,- € TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur. Ce prix tient notamment compte des travaux de remise en état de ces parcelles réalisés en octobre 2017 par l'entreprise WICKER de Hochfelden pour un montant TTC de 2568 €.

De plus, ces parcelles à céder sont intégrées au domaine public communal. La cession n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, l'enquête publique préalable à la cession n'est pas nécessaire. Ainsi, l'emprise à céder a été fermée à l'usage direct du public depuis le 6 septembre 2021. Il est donc constaté la désaffectation de ces parcelles du domaine public communal.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **CONSTATE** la désaffectation des emprises d'une superficie de 20ca (parcelle 4/82 de 11ca et parcelle 2/82 de 9ca selon croquis du géomètre daté du 24 juin 2021) à détacher des parcelles cadastrées section 8 n°138 et 155 d'une superficie totale de 28ca sis 4 rue de l'école à Dauendorf.
- **DECIDE** le déclassement desdites emprises.
- **DECIDE** la cession des emprises à détacher soit les parcelles 4 /82 d'une surface de 11ca et 2/82 d'une surface de 9ca soit une surface globale de 20ca à M. et Mme DOMINGO Jean-Luc moyennant le prix de 2000,- € TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

#### **N° 2021-43 : Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'extension de la rue du muguet (zone d'activité) et l'aménagement de la rue du cimetière.**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau et la commune de Dauendorf ont décidé de réaliser les travaux d'extension de la rue du Muguet (zone d'activité de Dauendorf) et d'aménagement de la rue du Cimetière à Dauendorf.

**Les travaux portant sur l'emprise de compétence communale, c'est-à-dire la rue du Cimetière, comprennent les prestations suivantes :**

**1 / Travaux de voirie**

- terrassement de l'assise de la future voirie,
- remblaiement et mise en place des structures de voirie,
- réalisation de l'assainissement eaux pluviales (infiltration),
- mise en place des délimitations,
- réalisation de la voirie définitive (revêtements en enrobés).

**2 / Travaux de réseaux**

- mise en place de l'éclairage public,
- réalisation du génie civil pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication Orange et Rosace.

**Les travaux portant sur l'emprise de compétence communautaire, c'est-à-dire l'extension de la rue du Muguet, comprennent les prestations suivantes :**

**1 / Travaux de voirie**

- terrassement de l'assise de la future voirie,
- remblaiement et mise en place des structures de voirie,
- réalisation de l'assainissement eaux pluviales (infiltration),
- mise en place des délimitations,
- réalisation d'une voirie provisoire (revêtements en enrobés).

**2 / Travaux de réseaux**

- mise en place de l'éclairage public,
- mise en place de l'assainissement eaux usées,
- mise en place de l'adduction d'eau potable,
- réalisation du génie civil pour les réseaux de télécommunication Orange et Rosace.

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions de l'article 2422-12 du Code de la commande publique, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre, que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Dauendorf est envisagée.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux.

A ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ; d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité de l'opération, y compris pour le compte de la Commune de Dauendorf.

La Commune de Dauendorf versera à la Communauté d'Agglomération de Haguenau sa contribution financière à cette opération d'aménagement, selon un plan de financement prévisionnel. La Communauté d'Agglomération de Haguenau, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 469 000 € TTC, dont 262 500 € TTC à la charge de la Commune de Dauendorf.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **VU** les délibérations n°2020-47 du 24 septembre, et n°2020-56 relatives à la création de voirie et réseaux dans la rue du cimetière et dans la rue du muguet, et vu la délibération n°2021-26 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant adoption du Budget Primitif 2021
- **APPROUVE** le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux d'extension de la rue du Muguet (zone d'activité de Dauendorf) et d'aménagement de la rue du Cimetière à Dauendorf entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Dauendorf,
- **CHARGE** le maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement.

**N° 2021-44 : Avenant n° 1 « SARL KRUMHORN Timothée »**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande d'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux de construction de la maison médicale

**Lot n° 02 : Gros-œuvre**

Montant du marché de base : 90 523,77 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 20 641,08 € HT

**Montant TOTAL du marché : 111 164,85 € HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

**N° 2021-45 : Avenant n° 1 « Ets ADAM Travaux Publics »**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux la demande d'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés pour répondre à des besoins qui sont apparus au moment des travaux de terrassement pour la construction de la maison médicale

**Lot n° 01 : Terrassements / Assainissement/Aménagement extérieur**

Montant du marché de base : 81 952,66 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 10 252,00 € HT

**Montant TOTAL du marché : 92 204,66 € HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

Délibérations rendues exécutoires le 07 septembre 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 08 septembre 2021

Publiées le 08 septembre 2021

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Dauendorf, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DAUENDORF' and 'BAS-RHIN'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.